



Ambiguïté véhicule en leasing après liquidation de la sarl

Par **color45**, le **19/09/2010** à **14:24**

Bonjour,

Après la liquidation de la sarl, un des véhicule en leasing ne nous a pas été réclamé, car l'ancien gérant de la sarl c'était porté garant du leasing, et n'avait pas fait les modifications lors du changement de statut (rachat des parts sociales).

La fin du leasing était prévu à février 2011, comment cela devrait se terminer.
Nous sommes toujours en possession du dit véhicule.

Merci d'avance pour vos réponses.